

Système de composition pour l'impression de textes.

MM. GEORGES-PIERRE BAFOUR, ANDRÉ-RENÉ BLANCHARD et FRANÇOIS-HENRI RAYMOND
résidant : les 1^{er} et 2^e en France (Seine) ; le 3^e en France (Seine-et-Oise).

Demandé le 24 mars 1954, à 14^h 38^m, à Paris.

Délivré le 18 mai 1955. — Publié le 27 octobre 1955.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7,
de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet de prévoir un système nouveau de composition pour l'impression de textes, visant de façon générale à accélérer cette composition, tout au moins à la rendre en majeure partie automatique, et de ce fait, à réduire les frais de ladite composition.

Elle a aussi pour objet d'établir ce nouveau système tel qu'il fasse appel aux possibilités actuelles d'automatisation d'opérations, même de nature intellectuelle, et qu'il réduise de ce fait l'intervention humaine en cette composition au petit nombre seulement d'actions intelligentes concernant la compréhension des textes et leur présentation esthétique.

Elle a encore et complémentaiement pour objet de prévoir ce nouveau système tel qu'il entraîne l'automatisation des opérations de coupure et justification, usuelles dans la composition et qui nécessitent jusqu'à présent l'intervention d'opérateurs spécialisés.

Le processus actuel de préparation et de composition d'un texte peut, semble-t-il, se résumer comme suit :

Un manuscrit d'auteur, éventuellement modifié, donne lieu à l'établissement de copies multiples dactylographiées. Il s'agit là d'une opération de mise au net.

Sur une de ces copies dactylographiées, travaille alors un préparateur de composition. Ce travail, outre les corrections évidentes des fautes de frappe et de syntaxe qui ont pu subsister malgré les corrections antérieurement apportées sur les copies, consiste essentiellement dans le report sur ladite copie des indications ou informations de service suivantes :

- a. Indication du format et éventuellement des marges;
- b. Détermination de la justification;
- c. Détermination des polices, variétés et corps de

caractères des lettres, chiffres et signes, de façon générale, des éléments du texte à composer;

d. Indications éventuelles de modifications d'alinéas dans la copie dactylographiée;

e. Indications des réserves pour impression des clichés;

f. Indications éventuelles de mise en page des tableaux qui peuvent être incorporés au texte;

g. Indications éventuelles des emplacements de notes de bas de page dans la composition; etc.

La copie ainsi préparée est alors remise à un imprimeur qui, disposant du texte et de ses indications de service, doit assurer la commande d'une machine de composition, tout en assurant, en outre, deux opérations distinctes et essentielles : la coupure en fin de ligne et la justification. Il importe peu d'ailleurs, au point de vue auquel se place la présente invention, que le résultat immédiat de l'intervention d'un opérateur chez l'imprimeur réside dans l'obtention définitive d'une composition en alliage plombé ou d'un film photographique impressionné, ou simplement dans l'impression (le plus souvent par perforations d'un ruban) d'un support qui servira ensuite à commander une machine de composition semi-automatique ou automatique. Il convient seulement de rappeler que de telles machines de composition à commande automatique ou semi-automatique sont connues mais qu'en un tel cas, jusqu'à présent, la préparation du ruban de commande devait être assurée par l'intervention d'un opérateur spécialisé.

La présente invention a surtout pour objet plus précis de prévoir un procédé nouveau, et un nouveau système mettant en œuvre ce procédé, qui éliminent dans la composition d'un texte à imprimer toute intervention chez l'imprimeur d'un opérateur spécialisé pour décider des opérations de coupure et de justification de lignes de composition.

Elle a aussi, complémentaiement mais non impé-